|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Macintosh HD:Users:bilodeau:Desktop:logos:template 2017:un.emf | Macintosh HD:Users:bilodeau:Desktop:logos:template 2017:unep-old.emf | **CBD** |
| U:\Working Folders\Logos\CBD-official\logo-cbd-fr\cbd-logo-print-blk-fr.png | Distr.GÉNÉRALECBD/NP/MOP/DEC/3/230 novembre 2018FRANÇAISORIGINAL : ANGLAIS |

CONFÉRENCE DES PARTIES À LA CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE SIÉGEANT EN TANT QUE RÉUNION DES PARTIES AU PROTOCOLE DE NAGOYA SUR L’ACCÈS AUX RESSOURCES GÉNÉTIQUES ET LE PARTAGE JUSTE ET ÉQUITABLE DES AVANTAGES DÉCOULANT DE LEUR UTILISATION

Troisième réunion

Charm el‑Cheikh (Égypte), 17‑29 novembre 2018

Point 5 de l’ordre du jour

# DÉCISION ADOPTÉE PAR LES PARTIES AU PROTOCOLE DE NAGOYA SUR L’ACCÈS ET LE PARTAGE DES AVANTAGES

3/2. Conformité aux dispositions du Protocole

*La Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Nagoya sur l’accès et le partage des avantages,*

Prenant acte du rapport de la deuxième réunion du Comité de conformité[[1]](#footnote-1)et de ses recommandations,

1. *Accueille avec satisfaction* les progrès accomplis par les Parties dans l'application du Protocole et *exhorte les* Parties qui ne l'ont pas encore fait à mettre en place des mesures législatives, administratives et de politique générale, ainsi que des dispositifs institutionnels sur l'accès et le partage des avantages ;

2. *Accueille également avec satisfaction* la contribution du Comité de conformité au premier exercice d’évaluation et d’examen du Protocole, sous forme d’informations et de conclusions portant sur des questions de nature générale relatives au respect des dispositions et des recommandations pour aider à surmonter les obstacles à l’application du Protocole.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

1. CBD/NP/MOP/3/2. [↑](#footnote-ref-1)